



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 20 mai 2016

Secrétariat général

M. le secrétaire académique,

François BOHN
Secrétaire général

Référence :
FB/MP : 2016-034
Téléphone
03 80 44 84 26
Courriel
sg@ac-dijon.fr

2G rue général Delaborde
BP 81921
21019 Dijon Cedex

J'ai bien reçu votre lettre du 10 mai 2016 portant sur le chant de la Marseillaise dans nos établissements.

2016 est l'année de la Marseillaise. Le Président de la République, la Ministre, le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants ont souhaité que, dans les établissements scolaires, des actions pédagogiques soient menées en ce sens. Les chorales scolaires ainsi que la fête de la Musique sont de très légitimes et possibles points d'appui de cette commémoration et des valeurs liées aux lumières et à notre héritage de la Révolution française.

Ainsi est-il indiqué pour La Fête de la musique que : "Comme chaque année, les écoles et les établissements scolaires seront invités à valoriser la création musicale sous tous ses aspects : représentation de spectacles, disques, vidéos, etc. Cette année, une attention particulière devra être accordée à l'interprétation de l'hymne national." J'observe par ailleurs qu'un concours Youtube autour de la Marseillaise est organisé, ce qui peut également être l'occasion de valoriser les chorales de l'académie, lesquelles représentent une des indéniables et remarquables spécificités académiques, tant par leur nombre que par la qualité des interprétations musicales et du travail des équipes pédagogiques.

J'ai donc invité les collèges et les chorales à se mobiliser autour de ce chant. L'hymne national fait partie des valeurs partagées et la liberté pédagogique des enseignants n'est nullement mise en cause par un travail spécifique sur ce chant. En cette période qui requiert plus que jamais une indispensable solidarité autour des valeurs de notre « république indivisible, laïque, démocratique et sociale », les établissements d'enseignement et les fonctionnaires ont une responsabilité de premier plan dans la transmission de nos valeurs communes.

Veillez agréer, monsieur le secrétaire académique, l'expression de ma considération distinguée.

Le recteur,

Denis ROLLAND

Monsieur Pascal MEUNIER
Secrétaire académique du SNES-FSU